

Barème d'honoraires

Honoraires à la charge du vendeur (1). Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail. Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR. En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires maximums		Honoraires maximums
Jusqu'à 39 999 €	5 000 €	De 115 000 € à 134 999 €	7,5 %
De 40 000 € à 47 499 €	13 %	De 135 000 € à 169 999 €	7 %
De 47 500 € à 54 999 €	12 %	De 170 000 € à 219 999 €	6,5 %
De 55 000 € à 62 499 €	11,5 %	De 220 000 € à 289 999 €	6 %
De 62 500 € à 69 999 €	11 %	De 290 000 € à 389 000 €	5,5 %
De 70 000 € à 77 499 €	10,5 %	De 390 000 € à 519 999 €	5 %
De 77 500 € à 84 999 €	10 %	De 520 000 € à 699 000 €	4,5 %
De 85 000 € à 92 499 €	9,5 %	De 700 000 € à 999 999 €	4 %
De 92 500 € à 99 999 €	9 %	Au-delà de 1 000 000 €	3,5 %
De 100 000 € à 107 499 €	8,5 %		
De 107 500 € à 114 999 €	8 %		

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Immo Breizh en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Nos honoraires sont directement payés à Immo Breizh par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur

LOCATION - PART LOCATAIRE

Organisation des visites	3€/m ²
Constitution du dossier	3€/m ²
Rédaction du bail	2€/m ²
Etablissement de l'état des lieux d'entrée	2€/m ²
Total des Frais	10€/m²

LOCATION – PART PROPRIÉTAIRE

Visite, dossier et rédaction du bail	6% du loyer annuel HC
Entremise	1% du loyer annuel HC
État des lieux	2% du loyer annuel hors HC

GESTION

Loyer hors charges Inférieur à 1000€/mois	8% TTC des sommes encaissées Avec un montant minimum de 35€ TTC
Loyer hors charges A partir de 1000€/mois	7% TTC des sommes encaissées

GARANTIE DE LOYER IMPAYE

2,5% TTC des sommes quittancées

NEUF (VEFA)

Barème promoteur